

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Pour sauver NICOLAU et MATEU

APPEL AUX TRAVAILLEURS

Le Comité Nicolau-Mateu adresse l'appel suivant aux travailleurs et aux gens de cœur :

L'Espagne catholique et militariste accomplit une fois de plus, avec la complicité des gouvernements réactionnaires de France et d'Allemagne, un crime abominable.

Deux innocents sont condamnés à mort.

Voici les faits, soumis au jugement des hommes de bonne foi :

En 1920, l'organisation des ouvriers avaient trouvé, en Espagne, une telle puissance de développement que les capitalistes de ce pays exigèrent du Gouvernement royal une répression impitoyable. Le président Dato en fut l'exécuteur féroce. A travers toute l'Espagne, il organisa une véritable chasse aux militants du prolétariat. Chaque jour de nombreux camarades tombaient assassinés par la police à la sortie des réunions ou des usines.

Un homme se dressa pour mettre fin à cette furie répressive ; il fit tomber sous ses balles le président Dato.

Cet homme a trouvé asile en Russie. Il a revendiqué son propre geste, il s'est dénoncé comme l'auteur de l'attentat, il se nomme Casanellas.

Mais les capitalistes espagnols et les gouvernements à leurs ordres voulaient, coûte que coûte, venger sur la classe ouvrière la mort de leur président-bourreau. La justice d'Alphonse XIII prit comme otages les meilleurs militants du prolétariat. Durant 36 mois, ces camarades attendirent dans les prisons de Barcelone leur jugement.

C'était la plus inique sentence de classe qu'on leur préparait. Quelques jours avant le procès, le capitalisme espagnol poussait au pouvoir le dictateur Primo de Rivera. Les garanties constitutionnelles furent suspendues ; les pouvoirs du jury abolis et les accusés déférés, dans la cour de leur prison, à des juges aux ordres du pouvoir exécutif.

Mateu et Nicolau sont condamnés à mort.

De l'aveu du journal *Le Temps*, la condamnation a été prononcée en l'absence de toute preuve.

De l'avis de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est en violation de la loi bourgeoise elle-même que Mateu et Nicolau ont été déférés devant un tel tribunal d'exception.

L'affaire Nicolau-Mateu est pour les hommes de bonne volonté une nouvelle affaire Dreyfus. Mais les travailleurs qui se sont soulevés jadis pour sauver le capitaine innocent se doivent de faire mieux et plus encore pour ces camarades.

Nicolau et Mateu sont deux ouvriers.

Ces condamnés à mort sont les otages du fascisme international. Les laisser assassiner serait ignominieux, car ils sont innocents. Ce serait, en outre, une lâcheté de la part du prolétariat. Les travailleurs en tolérant l'exécution des deux condamnés à mort d'Espagne donneraient un blanc-seing à tous les assassinats légaux du monde entier. Ils se condamneraient eux-mêmes à la mort.

Les ouvriers ne permettront pas ce crime.

Ils se dresseront face aux bourreaux pour crier leur indignation redoutable et leur volonté de sauver leurs frères de misère et d'idéal.

Avec le concours de tous les gens de pensée libre qui ne veulent pas que le drame de Montjuich se renouvelle,

Il sauveront Mateu et Nicolau.

Avant l'irréparable, les travailleurs surgiront et ils arracheront la grâce des deux condamnés à mort!

Le Comité.

AUX TRÉSORIERS

La cotisation à l'Alliance Universelle est fixée à 1 fr. 60 pour le quatrième trimestre 1923.

Adresser les fonds par chèque postal à :
PONARD Edmond, diamantaire, St-Claude

8.147, DIJON

CONGRÈS DE L'UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Tenu à GEX
(Salon du Café de la Poste)
les 13 et 14 Octobre 1923

Première Séance

Le Congrès est ouvert par le Secrétaire de l'Union Nationale et il est aussitôt procédé à la nomination du Bureau pour les diverses séances du Congrès.

Sont élus :

Pour la première journée : DEFUGÈRES Paul, Président ;

Pour la seconde journée : VIGNOT Edmond, Président ;

Pour toute la durée du Congrès : VOLLERIN Charles, Secrétaire.

Organisations représentées :

St-Claude : Ville Léon, Dunand Raymond.

Paris : Bornet Georges, Vignot Edmond.

Thoiry : Pelloux Louis, Briffod Joseph.

Gex : Vollerin Charles, Grosfillex Georges.

Nemours : Griffe Marc.

Taninges : Emonet Louis.

Divonne : Regard Ernest.

Lyon : Defougères Paul.

Les diamantaires suisses sont représentés par le camarade Hubacher, délégué de la Fédération Suisse des Ouvriers sur Métaux et Horlogers, organisation à laquelle sont rattachés les diamantaires suisses.

Seul, le syndicat de Felletin n'est pas représenté. Ponard déclare qu'il a reçu une lettre du camarade Paquet, Secrétaire, informant qu'il est impossible à Felletin d'envoyer un délégué en raison des frais trop élevés. Ponard ne cache pas son étonnement d'une pareille décision, car, dit-il, si l'article des statuts, réglementant la répartition des frais subsiste, la dépense supportée par Felletin, qui ne compte que 11 membres, aurait été infime. Si la modification proposée par Paris sur ce point est adoptée, elle aurait encore été réduite de moitié. Ces observations ont été faites immédiatement par lettre aux camarades de Felletin. N'ayant pas reçu d'autres nouvelles, nous ignorons s'ils sont revenus sur leur première décision.

RAPPORT MORAL

Le camarade Defougères, dans une brève allocution, souhaite la bienvenue aux délégués et remercie les camarades de Gex d'avoir accepté l'organisation matérielle du Congrès. Il donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport moral.

Cette lecture terminée, Ponard fournit quelques explications complémentaires sur la situation financière de l'Union, dont l'*avoir* s'est accru assez sensiblement au cours des derniers mois.

Il constate que, si la plupart des centres acquittent régulièrement leurs cotisations à l'Union, deux syndicats sont en retard de plusieurs mois, et il exprime l'espérance qu'à l'avenir ces organisations remplissent avec plus de régularité leurs obligations.

Les délégués des centres visés déclarent que la situation sera mise à jour, aussitôt après le Congrès.

La discussion s'ouvre sur le Rapport moral. Bornet déclare qu'il n'a aucune critique à apporter au rapport, mais il tient à donner un aperçu de la situation de Paris, qui n'est pas la même que celle des centres de province, qui a son travail spécial, un tarif spécial, et qui poursuit lui-même ses revendications propres.

Il évoque les luttes poursuivies depuis deux ans pour l'amélioration des salaires et les résultats qui ont été obtenus.

La force de Paris, dit-il, réside dans les fortes cotisations que le syndicat demande à ses membres et qui lui permettent de leur donner, en retour, des avantages qui attachent fortement l'ouvrier à son organisation syndicale.

Voici quelques uns de ces avantages :

Indemnité de maladie de 5 francs par jour, pendant 8 semaines ;

Secours d'accouchement de 100 francs ;

Indemnité de décès de 200 francs ;

Secours de chômage de 5 francs par jour, pendant 8 semaines.

Voici le taux des cotisations syndicales qui sont proportionnelles au salaire :

Pour un salaire de	60 à 85 fr. par semaine, 1 " par sem.
—	86 110 — 1 50 —
—	111 135 — 2 " —
—	136 155 — 2 50 —
—	156 175 — 3 " —
—	176 195 — 3 50 —
—	196 220 — 4 " —
—	221 240 — 4 50 —

Au-dessus de 240 francs par semaine, 5 " —

Bornet engage les syndicats de province à entrer dans la même voie. C'est la seule façon, dit-il, de rendre l'organisation puissante et d'attacher solidement ses membres.

Le syndicat de Paris a obtenu aussi la constitution d'une Commission paritaire. Cette Commission se réunit tous les trois mois pour examiner la situation, les tarifs, etc., et est appelée à rendre les plus grands services. On peut prévoir que son action conciliatrice, contribuera à la diminution des conflits.

Ensuite, Bornet manifeste son étonnement de voir que la question de l'augmentation du traitement du Permanent, proposée à plusieurs reprises par Paris, n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Congrès. Le Comité de l'Union n'avait pas le droit, dit-il, d'écartier cette question. Il demande au Congrès d'examiner immédiatement la proposition de Paris qui demande que le traitement du Permanent soit porté à 250 francs par semaine.

Ponard indique les raisons pour lesquelles cette question n'a pas été portée à l'ordre du

jour, le Comité ayant été unanime à juger la proposition de Paris inopportun.

Il s'élève ensuite contre cette proposition : « Il ne faut pas, dit-il, compliquer la situation du Permanent, déjà assez difficile par elle-même. S'il est juste qu'une organisation rétribue ses militants, il faut prendre garde de ne point dépasser les limites. Il faut tenir compte de la mentalité qui existe presque partout en France et qui voit dans tout fonctionnaire d'organisation, l'individu installé dans une sinécure pour profiter d'une place. Je suis convaincu, qu'accepter la proposition de Paris, serait desservir l'organisation en donnant à ces critiques une apparence de réalité. D'ailleurs, il est probable que la plupart des délégués ne sont pas mandatés à ce sujet et le Congrès ne peut prendre une décision ».

Bornet. — Nous ne saurions tenir compte des critiques éternelles de ceux qui trouvent toujours le militant trop payé. J'estime que la place n'est pas enviable et nous en avons eu la preuve lorsqu'il nous fallut remplacer Danrez. D'ailleurs, à Paris, la grande majorité des ouvriers gagnent un salaire supérieur à celui du Permanent. Il faut tenir compte de tous les frais supplémentaires que vaut, à ce dernier, sa place, et de la vie peu agréable de sa famille, en raison des fréquents déplacements qu'il est obligé d'effectuer.

Plusieurs délégués appuient les paroles de Bornet et déclarent approuver la proposition de Paris, tout en n'ayant pas mandat de leur organisation.

Bornet. — Si nous ne pouvons résoudre la question aujourd'hui, tous les délégués n'étant pas mandatés, on peut du moins voter sur le principe et soumettre ensuite la question aux organisations. En conséquence, je fais la proposition suivante :

« Le principe d'augmentation de 50 francs par semaine est accepté par le Congrès à partir du 15 Octobre, sous condition que l'A. U. D. accepte la partie lui incombe. La question sera soumise à tous les syndicats par leurs délégués et tous les syndicats devront faire connaître leur réponse avant le 1^{er} Novembre ».

Ponard. — Avant de passer au vote, je demande à placer un mot. Je ne suis pas partisan de la nouvelle proposition de Bornet pour les raisons indiquées tout à l'heure. Mais, si vous tenez à vous prononcer sur le principe de l'augmentation, je demande à ce que celle-ci ne joue qu'au moment où les tarifs subiront une nouvelle augmentation et que cette augmentation soit la même que celle subie par les tarifs.

Bornet. — Non, car lorsque le salaire du Permanent a été fixé, la situation était mauvaise, mais depuis, les tarifs ont subi diverses augmentations sans que le salaire du Permanent ait changé. Je maintiens ma proposition et je demande au Président de faire procéder au vote.

Mise au voix, la proposition est votée par tous les syndicats, sauf St-Claude qui a reçu mandat de voter contre.

Defougères trouve que l'Union Nationale ne s'occupe pas assez des choses sociales. Il regrette par exemple, qu'elle ne soit pas intervenu au moment des grèves sanglantes du Havre, lorsque des ouvriers en grève tombèrent sous les balles françaises.

Ponard réplique en exposant la situation difficile du Secrétariat de l'Union en de telles circonstances. Il ne faut pas oublier

que notre Union, essentiellement corporative, groupe dans son sein des syndicats de diverses tendances. Or, dans le cas particulier des grèves du Havre, comment était-il possible à l'Union d'intervenir sans sortir de son impartialité ? Tandis que la C. G. T. recommandait à ses adhérents une journée de grève, la C. G. T. demandait une journée de salaire pour soutenir les grévistes. Que devait faire l'Union ? Recommander l'un des moyens à l'exclusion de l'autre ? C'était mécontenter l'une des parties. Recommander les deux ? C'était courir le risque de n'être pas suivi, l'effort demandé étant trop grand. Non, je crois que l'Union a bien agi en laissant ses syndicats libres de suivre les directives données par leur C.G.T., ou leur Union Départementale, et, pour les syndicats autonomes, l'attitude qu'ils croiraient devoir prendre en ces tragiques circonstances.

Bornet, Vollerin, Vignot, interviennent dans le même sens et croient que l'Union doit rester purement corporative sans se désintéresser toutefois des problèmes sociaux chaque fois, qu'en le faisant, on ne risquera pas de créer de nouvelles divisions dans nos syndicats.

Personne ne demandant la parole sur le rapport moral, ce dernier est mis aux voix et adopté à l'unanimité (exception faite pour la section de Bourg, dépendant du syndicat de St-Claude, et qui, dans une lettre adressée au Congrès et parvenue après la discussion du rapport moral, blâme le Comité de l'Union pour n'avoir pas poursuivi assez vigoureusement les revendications de salaires, la dernière augmentation datant du 1^{er} mai 1923. Lecture de cette lettre fut donnée à la séance du dimanche).

Deuxième Séance

Avant de poursuivre la discussion de l'ordre du jour, la parole est donnée au camarade Hubacher, qui désire fournir quelques explications sur l'organisation des diamantaires suisses.

Il rappelle qu'avant la guerre, 100 diamantaires travaillaient à Bienné, dans 4 maisons, et 100 à Genève, dans 8 maisons. Ce nombre a fortement diminué et, actuellement, Bienné ne compte que 60 diamantaires, et Genève, 40 environ.

Il expose les conditions dans lesquelles, en 1916, les diamantaires suisses isolés, en raison de la grande tourmente qui sévissait sur le monde, ont demandé leur rattachement à la Fédération Suisse des Métaux.

La puissante Fédération n'a pas négligé les intérêts du petit groupe de diamantaires. Aussitôt après l'adhésion, la Fédération s'est occupée de faire établir une tarification de base dans les deux centres, puis, quelque temps après, une augmentation sur la tarification fut obtenue.

Puis, vint la loi qui supprimait les frais de place en Suisse. La Fédération s'occupa de la faire appliquer intégralement chez les diamantaires. Les patrons demandèrent en échange un rabais de 10 %. La situation du moment étant mauvaise, la Fédération ne put s'y opposer et ce rabais fut accepté.

Actuellement la Fédération se propose l'unification des tarifs sur les deux places suisses qui travaillent à des conditions différentes, et Hubacher nous donne l'assurance que les diamantaires suisses sont en bonnes mains.

Nous en sommes parfaitement convaincus, lorsque les détails suivants nous sont donnés :

La Fédération Suisse des Métaux groupe 89.000 membres, et possède un système de mutualité très développé. Elle pratique l'assurance maladie, invalidité, chômage, décès. Ses membres ont droit à l'assistance judiciaire.

De 1914 à 1922, elle a soutenu 3.500 mouvements pour revendication de salaires ; distribué 2.704.000 francs de secours de grève, 2.149.000 francs de secours de maladie, 4.595.000 francs de secours de chômage, etc., soit un total de 12.500.000 francs de secours, au cours de ces 9 années.

Hubacher termine son intéressant exposé, en exprimant l'espérance que les efforts que la Fédération va entreprendre pour amener au syndicat les inorganisés de Genève, seront couronnés de succès.

LE RAYON DE SOLEIL

Le Congrès aborde la question du Rayon de Soleil.

Ponard indique que le projet de statuts a été établi avec le souci de remplir les clauses imposées par la loi aux Sociétés de secours-mutuels approuvées. Cependant pour la période de début, le Comité est partisan d'une Société libre qu'il sera loisible de faire approuver ensuite, lorsque la Société sera debout et que la période des tâtonnements sera passée. Il demande à ce sujet quel est l'avis des délégués.

Tour à tour, Bornet, Vollerin, Defougères prennent la parole et tous se déclarent partisans d'une Société libre pour commencer. On passe au vote et ce point est acquis à l'unanimité.

Ponard informe ensuite les délégués que le Syndicat unitaire de St-Claude a formulé une demande d'adhésion au Rayon de Soleil et que le Comité a émis un avis favorable à cette demande. C'est pour cette raison, dit-il, que nous avons dû prévoir le Rayon de Soleil non pas au sein, mais à côté de l'Union Nationale. Il faut que le Congrès se prononce sur cette question.

Bornet. — Je ne pense pas être suspect d'hostilité envers nos camarades unitaires, mais je déclare que c'est compliquer considérablement la situation que d'accepter dans le Rayon de Soleil, des Syndicats ne faisant pas partie de l'Union Nationale. Je ne dis pas qu'il faut écarter tout à fait ces camarades, mais il me semble excessif de modifier entièrement la conception que nous nous étions faite du Rayon de Soleil, pour donner satisfaction à ces quelque 40 camarades. Commençons par créer le Rayon de Soleil au sein de l'Union Nationale. Mettons notre œuvre debout sans nous préoccuper des Syndicats qui, pour le moment, sont en dehors de l'Union. Ensuite, nous trouverons sans doute le moyen qui leur permettra de participer au Rayon de Soleil.

Ponard. — Je ne méconnais pas la valeur des arguments développés par Bornet et nous avons déjà éprouvé les difficultés que nous créait la demande du Syndicat unitaire. Cependant, bien qu'ayant la parfaite connaissance de ces difficultés, nous n'avions pas voulu, au Comité, repousser la demande qui nous était faite, car nous sommes désireux de ne pas élargir le fossé qui sépare les ouvriers et nous ne voulons pas prendre figure de secrétaires.

Bornet. — Je répète que le point de vue que j'apporte ne part pas d'un esprit de tendance, mais s'inspire uniquement du souci de

faire œuvre pratique et je demande à tous les délégués de décider de créer le Rayon de Soleil au sein de l'Union Nationale.

Plusieurs délégués prennent la parole pour appuyer la proposition de Bornet et celle-ci est adoptée.

Ponard. — Puisqu'il en est ainsi, il est inutile de discuter sur le projet de statuts qui vous est présenté. Il suffira, pour aujourd'hui, de procéder à la révision des statuts de l'Union Nationale et d'apporter à quelques articles de ces statuts, les modifications rendues indispensables par la création du Rayon de Soleil.

Il en est ainsi décidé et le Congrès modifie les articles 2, 6, 12 et 16.

LA COTISATION

Après quelques explications de divers délégués, le Congrès décide que la cotisation au Rayon de Soleil sera de 0 fr. 60 par mois. Cette somme viendra s'ajouter à la cotisation de l'Union Nationale qui sera ainsi portée à 2 fr. 20 par mois et par membre, avec déduction de 0 fr. 40 pour chaque semaine de chômage. Le point de départ de la cotisation est fixé au 1^{er} août 1923.

Sur une question de Ponard le Congrès décide, à l'unanimité, que l'arrêt même complet du travail, ne doit pas interrompre la cotisation au Rayon de Soleil.

Cette cotisation est due tant que l'intéressé est considéré comme faisant partie de son Syndicat.

Lorsqu'en cas de chômage, un ouvrier ayant trouvé d'autres occupations, n'est pas revenu au métier trois mois après la reprise générale du travail, il doit être considéré comme ayant abandonné le métier et cesse, de ce fait, d'appartenir à son Syndicat.

STAGE IMPOSÉ AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS

Le Congrès décide : Le sociétaire ne peut avoir droit aux secours, que s'il est adhérent à son Syndicat depuis au moins douze mois.

RETARD DANS LES COTISATIONS

N'ont pas droit au secours, les sociétaires en retard de trois mois dans le paiement de leurs cotisations.

Pour ceux-ci, le droit au secours ne deviendra effectif que deux mois après leur mise à jour.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Le Congrès adopte ensuite la proposition du Comité demandant que le Rayon de Soleil ne commence à attribuer des secours que dans un an à dater de ce jour, c'est-à-dire au 15 octobre prochain, à seule fin de pouvoir constituer un fonds de Caisse suffisant.

Il est ensuite décidé que la nature et le taux des secours, seront déterminés par le prochain Congrès, qui devra avoir lieu quelque temps avant l'expiration de la période transitoire.

Ce Congrès sera chargé également de l'élaboration du Règlement intérieur du Rayon de Soleil.

REVISION DES STATUTS DE L'U.N.S.O.D.F.

Durée du mandat du Permanent

Ponard indique que c'est sur sa demande que cette question a été portée à l'ordre du jour. Les statuts sont muets sur ce point. Il est nécessaire que le Congrès apporte des précisions à ce sujet, car le Permanent ne sait quand il doit provoquer son renouvellement.

Ville et Dunand déclarent qu'ils ont mandat de St-Claude, de proposer que le Permanent soit élu pour deux ans et rééligible.

Emonet et Briffod demandent qu'il soit élu pour trois ans et rééligible.

Bornet. — Il me semble qu'il y a un inconvénient à dire : Le Permanent est élu pour un temps déterminé car, en quelque sorte, c'est un engagement qui intervient entre les deux parties. Or, il peut arriver qu'avant l'expiration de son mandat, le Permanent désire s'en aller ou qu'il ne donne plus satisfaction. Il faut qu'à ce moment l'engagement pris, puisse être brisé. Il me semble que les choses peuvent continuer ainsi et que le Permanent doit être renouvelé à chaque Congrès, étant entendu qu'il est rééligible.

Ponard. — Si nos Congrès avaient lieu à date fixe, la proposition de Bornet pourrait être acceptée. Mais, il est possible que des circonstances nous obligent à faire, par exemple, deux Congrès par an ou, au contraire, qu'il s'écoule un temps assez long entre deux Congrès. Dans ce cas, l'inconvénient que signalait Bornet tout à l'heure, ne disparaît pas. Et au contraire il faudra, avant chaque Congrès, pressentir chaque Centre pour faire surgir de nouvelles candidatures, car il est bien entendu qu'un Congrès doit avoir à se prononcer sur plusieurs noms. S'il en était autrement et qu'il ne soit opposé aucune candidature à celle du Permanent sortant, l'élection deviendrait une pure formalité.

Vollerin. — Je suis de l'avis de Ponard. Il faut préciser la durée du mandat du Permanent, car il peut se trouver que le camarade désigné n'habite pas le siège de la Permanence. Il est bien compréhensible que ce camarade ne consentira à se déplacer que s'il a l'assurance d'une certaine stabilité.

Hubacher donne quelques explications sur le régime des Permanents en Suisse. Ils sont élus pour un temps indéterminé mais, en cas de départ ou de renvoi, un préavis est exigé.

Cette solution est de nature à satisfaire tout le monde et tous les délégués s'y rallient.

En conséquence, l'article 22 des statuts de l'Union est transformé ainsi :

« Le Secrétaire Général est élu par le Conseil Général ou par voie de référendum pour un temps illimité. »

« En cas de renvoi ou de démission, un préavis de 3 mois est exigé. »

FRAIS DE DÉLÉGATION

Paris propose que les frais de délégation au Congrès soient supportés, moitié par l'Union Nationale, moitié par les organisations syndicales au prorata du nombre de leurs membres.

Bornet. — Cette proposition a été faite dans le but : 1^o de permettre aux petits syndicats, dont l'encaisse est souvent très faible, de se faire représenter aux Congrès ;

2^o de diminuer les frais des gros Syndicats qui, en vertu de l'article en vigueur qui répartit entièrement les frais de Congrès entre les organisations, au prorata du nombre de leurs membres, doivent supporter une part de frais beaucoup plus forte que ceux causés par leurs propres délégués.

Ville. — Saint-Claude, sans être opposé à la modification de l'article, n'est pas d'avis d'accepter la proposition de Paris telle qu'elle est faite. Nous sommes d'avis que la moitié des frais peuvent être supportés par l'Union, mais il nous semble que tous les Syndicats

peuvent supporter l'autre moitié des frais de leurs propres délégués. Toutefois, s'il en était autrement, nous ne verrions pas d'inconvénient à ce que les Syndicats les plus faibles — par exemple ceux au-dessous de 20 membres — voient leurs frais diminués et répartis sur les autres organisations, dans une proportion et par une méthode qu'il est possible au Congrès de déterminer.

Plusieurs camarades font remarquer que par cette méthode, les Centres les plus éloignés du lieu du Congrès seraient lésés en raison des frais beaucoup plus élevés qu'ils devraient supporter et qu'il est des régions où, en raison des Centres diamantaires plus nombreux, les Congrès sont appelés à siéger plus souvent que dans d'autres.

La discussion se poursuit pendant quelques instants et finalement la proposition de Paris étant mise aux voix est adoptée par 8 mandats contre 4 (St-Claude).

DÉPENSES

Sur la proposition de Bornet, le Congrès décide de modifier l'article 15 et de donner latitude au Comité administratif, d'engager une dépense jusqu'à concurrence de 3.000 francs (au lieu de 1.500 francs).

CONTROLE

La Commission de Contrôle est composée actuellement de quatre contrôleurs. Le Congrès décide d'abaisser ce nombre à trois, dont deux seront pris au siège social et un, dans les autres centres.

EXAMEN DES CENTRES POSSÉDANT PLUSIEURS SYNDICATS DIAMANTAIRES

Paris, demandait que le Congrès essayât de trouver une solution à la scission san-claudienne.

Bornet explique la proposition. Il ne s'agit pas, dans l'esprit des camarades parisiens, d'admettre, comme l'a cru le Comité, les syndicats dissidents (unitaire et chrétien) au sein de l'Union Nationale. Nous voudrions simplement qu'une propagande soit faite auprès de ces camarades pour les engager à rentrer au vieux syndicat de Saint-Claude. Il faudrait leur démontrer que ces divisions sont néfastes au mouvement ouvrier.

Ponard est convaincu que la propagande auprès de ces camarades ne servirait de rien. Avoir l'air d'exercer une pression, serait aller à l'encontre du but poursuivi. Nous aimons trop la liberté pour ne pas la respecter chez les autres. Des camarades nous ont quitté pour constituer des groupes d'affinités. Tous les raisonnements n'y pourraient rien.

Mais les portes du syndicat de St-Claude ne leur ont jamais été fermées. Il en est déjà qui sont revenus. Elles restent ouvertes pour les autres.

FONCTIONNEMENT DU JOURNAL

Paris demande que soit supprimée, dans l'*Ouvrier Diamantaire*, la chronique accordée à la Fédération de la Bijouterie de Lyon.

Bornet. — Il ne faut pas voir là une hostilité contre nos camarades de la Fédération de Lyon. Lorsqu'ils ont demandé l'octroi de cette tribune, nous ne nous y sommes pas opposés, mais il fut toujours entendu que ce n'était que provisoire. Il nous semble qu'aujourd'hui, après dix-huit mois d'existence, la Fédération de Lyon peut aussi avoir son organe. Cette

tribune de la Fédération nous a valu bien des critiques, bien des remarques de la part des camarades de la tendance adverse.

Ponard rappelle dans quelles conditions cette tribune fut accordée à la Fédération de Lyon.

Si, dans quelques articles on a fait quelques allusions inévitables à la scission ou à la tendance adverse, il faut reconnaître qu'elles ne furent jamais méchantes, mais, qu'au contraire, tous les articles parus ont constamment visé à l'organisation et à l'éducation générale de tous les travailleurs.

On dit que cette tribune est une atteinte à l'impartialité. C'est faux, si l'on considère que le Bulletin de la Fédération Unitaire pénètre avec la liberté la plus absolue, dans un grand nombre d'ateliers, quelle que soit la tendance des ouvriers de ces ateliers.

S'engage ensuite une longue discussion à laquelle prennent part tous les délégués.

On passe ensuite au vote, et la suppression de la Chronique Fédérale est votée par 7 mandats contre 5. (St-Claude et Lyon, et une abstention : Taninges),

Il est toutefois entendu qu'un délai de quelques mois, sera accordé à la Fédération de Lyon, pour lui laisser le temps matériel de prendre d'autres dispositions.

QUESTIONS DIVERSES

L'apprentissage. — Paris demande l'autorisation de faire un certain nombre d'apprentis.

Les délégués font ressortir que cette place est actuellement en pleine prospérité et que pourtant le nombre des diamantaires est moins élevé que par le passé. Depuis longtemps il ne s'y est pas fait d'apprentis, et sur les 200 ouvriers occupés sur la place actuellement, un grand nombre sont belges ou hollandais et la plupart d'entre eux ne resteront pas très longtemps à Paris.

Ponard donne quelques explications sur les apprentis qui vont se faire à Anvers et qui ont été autorisés par la dernière séance du Bureau International.

Il ajoute que pour tous pays, tout contingent d'apprentis doit être préalablement autorisé par le Bureau International.

Si le Congrès décide qu'on peut envisager l'introduction d'un certain nombre d'apprentis dans notre métier, il ne faut pas envisager la question au point de vue local de Paris. Il faut l'envisager d'un point de vue national. Et pour cela il faudra que chaque centre nous fasse connaître le nombre de demandes d'apprentissage qui lui sont parvenues, afin que nous puissions si c'est l'avis du Congrès, adresser au Bureau International une demande d'autorisation.

Après un très intéressant échange de vues sur les différentes méthodes d'apprentissage dans les divers centres, il en est ainsi décidé.

Relèvement des tarifs. — Après un court examen de la situation commerciale, le Congrès pense qu'il y a lieu d'envisager dans un avenir prochain, une action pour un relèvement des tarifs. Les syndicats devront se préoccuper de la question et faire parvenir leur avis au Comité de l'Union dans le plus bref délai.

Griffe, au nom du syndicat de Nemours, propose que soit envisagée la suppression d'une des cinq séries de châtons prévues au tarif, par le relèvement du prix de la dernière série.

Suppression des frais de place. — Defougeres est mandaté par Lyon pour demander que l'Union engage une action pour la suppression des frais de place.

L'accord des délégués est unanime pour reconnaître qu'il y a là une question de principe qui n'est point négligeable. Il est normal que l'ouvrier paie la possibilité de travailler. Pour le patron qui occupe ses ouvriers dans sa propre usine les frais de place ne sont qu'une complication de comptabilité qui peut parfaitement disparaître.

La question des loueurs de place est plus délicate, mais le Congrès ne pense pas qu'elle soit insoluble.

Ponard dit qu'en Novembre une conférence internationale doit se réunir en Suisse pour rechercher les possibilités d'unifier les tarifs dans les divers pays.

Or, la question des frais incombe à l'ouvrier trouvera place dans la discussion à cette conférence. La proposition de Lyon, que le Congrès fait sienne aujourd'hui pourrait y être apportée par les délégués français. La question aurait ainsi l'avantage d'être posée internationalement. Si la conférence négligeait cette question, il serait toujours temps de la remettre en chantier en France.

Le Congrès adopte cette manière de voir.

Un délégué français devant accompagner le Permanent à cette conférence, Paris est désigné pour fournir ce délégué.

* * *
Ponard demande l'autorisation d'acheter une machine à écrire. Adopté sans discussion.

* * *
Paris déclare que des lettres adressées tant à la Présidence qu'au Secrétariat de l'A. U. D. restent parfois très longtemps sans réponse. Le Congrès donne mandat au Secrétaire-Général d'intervenir pour qu'à l'avenir, il soit apporté remède à cette situation.

* * *
Le Congrès fixe le lieu du prochain Congrès à Nemours. Au cas où il y aurait difficulté d'organiser le Congrès en ce centre, Paris est désigné en remplacement.

* * *
L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

Le Congrès de Gex, avant de se séparer tient à remercier le camarade Ponard, du dévouement apporté au bon fonctionnement de l'U. N. S. O. D. F. et lui renouvelle sa confiance.

Ponard remercie à son tour, et après de courtes allocutions du camarade Hubacher et du camarade Vignot président, qui se félicite de l'atmosphère de courtoisie dans laquelle se sont déroulées les discussions et remercie les camarades de Gex de la façon parfaite avec laquelle ils ont assuré l'organisation du Congrès, celui-ci est déclaré clos.

Le Secrétaire, VOLLERIN.

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 19 Octobre 1923, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 19 Oct.)
Boort	le carat	10 15 66,35
Débris de cliveurs.	—	8 12 53,08
Eclats	—	4 06 26,54
Poudre pure	—	4 06 26,54

Le 19 Oct., 100 florins valaient 653 fr. 75.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Pourcentage sur cotisations :	
Nestor Coquet, Arbois.....	1 50
Marius Saintoyant, St-Claude.....	2 "
Narcisse Saveret, —.....	3 "
Maxime Rigoulet, Clairvaux	1 50
Vente de tiges de la maison Mez- bourian, Paris	50 65
Vente de tiges par Divonne	15 "
Don du Syndicat de Taninges.....	50 "
— — de Paris.....	500 "
— — de Thoiry.....	200 "
— — de Gex	30 "
Excédent d'écot (versé par Paul Defougères)	2 50
M ^{me} Madeleine David, Lyon	5 "
Produit de la fête de Versailles ..	1.246 65
Camarades de la Maison Eknayan, (excédent de souscription)	11 "
Léon Ville, St-Claude	2 "
Charles Hubacher, Berne (10 fr. suisses)	29 25
Jules Francizod, Divonne	10 "
Collecte faite par le camarade Fran- çois Girard, St-Claude.....	5 "
Total.....	2.165 05
Listes précédentes.....	195 10
Total à ce jour.....	2.360 15

Merci à tous ces généreux donateurs.

Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Extrait du procès-verbal de la dernière réunion du Bureau

Le jeudi 4 octobre 1923, le Bureau de l'A. U. D. s'est réuni à Amsterdam. Tous les dirigeants étaient présents, à l'exception du secrétaire Van Berckelaer, qui était malade.

Sur proposition de Green (Angleterre), il est décidé unanimement d'exprimer des vœux de prompt et complet rétablissement au Secrétaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Van Meerbeeck (Belgique) donne un aperçu de l'historique de la grève d'Anvers. Les tailleurs de grosses pierres de cette ville estimant leurs salaires insuffisants par rapport à ceux des autres branches, il fut demandé aux employeurs une augmentation de 10 % pour cette catégorie d'ouvriers ; lorsque cette revendication eut été écartée, il fut décidé de cesser le travail, ce qui fut un fait accompli à la date du 1^{er} octobre.

Des pourparlers furent ensuite engagés avec le syndicat patronal et le 3 octobre le Conseil Général de l'A. D. B. décida de suspendre la grève sans condition. Il fut convenu qu'il serait statué immédiatement sur la question par une Commission composée en nombre égal par des patrons et par des ouvriers. Si celle-ci ne peut parvenir à une solution qui agrée aux deux parties, une nouvelle Commission d'arbitrage, composée des présidents des deux organisations qui ensemble,

indiqueront une tierce personne non intéressée, se prononcera et les deux parties devront se conformer à la sentence prise.

Il y avait ensuite à l'ordre du jour, une demande de l'A. D. B. qui sollicitait l'autorisation d'accepter un certain nombre d'apprentis en remplacement des membres décédés dans les dernières années.

Le président, Polak (Pays-Bas) donna un aperçu de cette affaire, qui fut complété par Van Meerbeeck. Le président disait avoir attiré l'attention de l'A. D. B. sur le fait qu'ils avaient négligé de se conformer à la résolution s'y rapportant du Congrès de Londres 1920 ; en premier lieu parce qu'il craignait, en raison des motifs invoqués au début que l'intention d'Anvers fut d'accepter quelques milliers d'apprentis en Belgique ; deuxièmement parce qu'en tous cas les résolutions du Congrès devaient être respectées. S'il avait su qu'il ne s'agissait que d'un peu plus de deux cents apprentis, ainsi qu'il apparut plus tard, il n'aurait probablement pas agi de cette façon-là. Après quelque discussion il fut décidé d'accéder à la demande de l'A. D. B.

Le point suivant concernait l'Angleterre. A la séance précédente du Bureau, il avait été décidé de conserver l'organisation de ce pays, jusqu'à ce qu'on eut la certitude de ce qui se passerait par rapport à Brighton. A cette fin il fut convenu que le journal mensuel *The Diamond Worker* continuerait à paraître et que l'A. U. D. payerait le loyer du bureau à Londres, pour que le point central de l'organisation soit maintenu. Il apparut bientôt qu'à Londres on était sous l'impression que l'A. U. D., qui jusque-là avait pris pour son compte le paiement de la moitié du salaire du propagandiste, avait décidé de payer dorénavant ce salaire en entier. Cela n'avait toutefois pas été décidé et l'Alliance continua de payer la moitié seulement du salaire. Le nombre des membres de la section de Londres est actuellement de 30 (contre 127 en 1919) dont la moitié encore chômeurs. L'avoir de la section a baissé de 800 liv. st. à 200, les recettes étant restreintes et les dépenses par contre très élevées, en particulier pour le secours-chômage ; l'avoir diminué encore continuellement à tel point que l'autre moitié du salaire du propagandiste n'a jamais pu être payé, au début on donnait 30 sh. par semaine, dorénavant on ne pourra en donner que 10.

A Brighton, tout est arrêté depuis très longtemps, il n'y a donc pas de secours à attendre de là. Il est décidé de maintenir la décision précédente tant que la question de Brighton ne sera pas résolue. Si l'usine n'y est pas réouverte, le propagandiste deviendra inutile et l'organisation n'aura plus besoin de bureau, il ne sera plus possible non plus de maintenir le journal professionnel pour le petit nombre d'ouvriers qu'il y a encore. Pour la période d'attente le salaire du propagandiste est porté à 5 liv. st. par semaine, à payer par l'A. U. D. ainsi que le loyer du bureau. L'édition du journal professionnel sera suspendue.

En ce qui concerne l'Allemagne, Schott communique qu'il est pas possible d'acquitter les cotisations à l'A. U. D. de la façon usuelle, parce que la monnaie allemande n'a plus de valeur intrinsèque. Il s'était rendu à Amsterdam muni de plusieurs milliards de marks, en acquit des cotisations, mais au cours de son voyage, le mark avait de nouveau totalement dégringolé qu'il pouvait à peine payer la moitié de ce qu'il avait l'intention de payer.

Afin de mettre un terme à ces sortes de choses, Hanau a décidé d'acquitter la cotisation en boort, cela se fera certainement aussi à Idar et probablement aussi à Erbach. De cette façon on aura un moyen de paiement à valeur fixe.

Le Président déclara ensuite qu'il serait désirable de donner suite à la résolution du Congrès de Londres-1920, où il avait été décidé de tenir une conférence spéciale en vue de discuter la question de l'unité des salaires et tarifs ainsi que leur rapport avec le cours du change. L'assemblée acquiesça unanimement et il fut décidé de tenir cette conférence dans le courant du mois de novembre prochain, de préférence en territoire neutre, par exemple quelque part en Suisse. S'ivant décision du Congrès y prendront part le Bureau de l'A. U. D., ainsi qu'un délégué de chaque centre. D'autres délégués pourront y assister, mais aux frais de l'organisation qu'ils représenteront et sans que le nombre de voix à émettre puisse être majoré de ce chef.

L'ordre du jour étant épousé la séance fut clôturée.

Henri POLAK.

Un geste ignoble

Nous croyons devoir signaler le geste hon-
te auquel s'est livrée une ouvrière de Ne-
mours. Il dénote chez son auteur une telle
inconscience, une mentalité si basse qu'il n'y
a pas à redouter la contagion de l'exemple.
Fort heureusement la mentalité ouvrière est,
en général, plus élevée.

Après avoir râclé sa place pour en recueillir
la poudre noire, elle *jeta* cette dernière en di-
sant : « Tiens ! voilà pour le Rayon de Soleil ».

Insister serait cruel. Ce geste se passe de
commentaires et nous abandonnons cette
malheureuse au mépris de tous les camarades.

MARC GRIFFE.

MISE EN GARDE !

J'ai relevé dans un journal de St-Claude une réclame pour une matière devant remplacer très vantagéusement le boort dans la taille du diamant.

Comme pour toutes réclames de ce genre il est, camarades, utile pour votre portemonaie, que vous n'accordiez qu'une confiance bien limitée : ux vertus de ce nouveau boort.

Depuis deux ou trois mois des échantillons d'une pierre très dure à casser, d'une teinte très foncée, un peu bleuâtre ont été donnés à certains patrons pour être essayés dans la taille du diamant.

Rien que les différentes histoires qui sont racontées sur les origines de cette matière doivent éveiller en nous la méfiance. Là, on raconte que c'est en Italie, dans une région aurifère, sur une montagne accessible seulement deux mois par année que l'on trouve cette espèce de carbone. Ici (et c'est de la même matière qu'il s'agit) on dit que ça vient du Transvaal, d'une région où l'on a trouvé une pierre de 110 carats.

J'ai assisté à des essais dont les résultats ne furent pas des plus favorables à la matière essayée. Mais attendons, pour être plus précis les renseignements que doivent nous fournir des personnes dont la compétence ne peut être mise en doute.

P. DEFOUGÈRES.

Dans les Centres

FRANCE

Saint Claude. — La situation est bonne et la plupart des maisons sont disposées à embaucher des ouvriers. Malheureusement, rares sont ceux qui reviennent au métier en cette saison où les petits jours vont réduire assez sensiblement les salaires.

La plupart des maisons ont commencées ou vont commencer à veiller. A la coopérative *Le Diamant*, où depuis plusieurs années on avait abandonné le travail à la lumière, on vient de décider de le reprendre cette année. La Coopérative *Adamas* ne veillera pas cet hiver.

— La dernière Assemblée générale a voté 50 fr. pour la Maison du Peuple de Besançon, 50 fr. pour la Maison du Peuple de Saint-Rambert-en-Bugey et 50 fr. pour la Fédération Sportive du Travail.

— Sur notre demande, les groupements d'agrément de la Maison du Peuple de Saint-Claude ont accepté de prêter leur concours gracieux, pour un concert à organiser au cours de la saison d'hiver, au bénéfice du *Rayon de Soleil*.

Nous remercions sincèrement ces camarades de leur concours désintéressé.

— C'est avec peine que nous avons vu les diamantaires assister en nombre trop restreint, à la conférence que fit M. le Principal du Collège de St-Claude, le 19 octobre. Conférence intéressante s'il en fut cependant, pour un public ouvrier !

Sortir de la routine, apprendre à connaître son métier et à le bien faire, devenir un technicien accompli, augmenter de quelques connaissances la culture élémentaire reçue à l'école, cesser d'être l'être qui, chaque matin, recommence machinalement la besogne accomplie la veille, sans penser à améliorer ou à faciliter cette besogne, sans chercher à s'élever au-dessus d'elle, il paraît que tout cela ne saurait intéresser les ouvriers.

Puissent-ils n'avoir pas un jour à regretter leur indifférence présente.

— Nous appelons tout particulièrement l'attention des camarades sur une décision du Congrès de Gex, qui a décidé que la cotisation au *Rayon de Soleil* devait être payée même en cas d'arrêt complet du travail, et nous leur demandons de réservé bon accueil au collecteur lorsqu'il leur rappellera cette disposition.

— Par ces temps maussades d'hiver, que faire le samedi après-midi ? En profiter, si vous ne l'avez déjà fait, pour râcler les places de votre atelier. Le *Rayon de Soleil* a besoin d'argent !

Lyon. — La situation est assez bonne sur la place, bien que les ouvriers de certaines maisons se plaignent de la dureté des bruts.

La récolte de la poudre noire et des débris de tiges de cuivre se fait normalement. M. Arbez a décidé d'abandonner au *Rayon de Soleil*, la poudre provenant de la machine à arrondir et de la machine à bruter. Nous l'en remercions sincèrement.

Gex. — Situation normale. Les ouvriers font toujours défaut et leur nombre a plutôt tendance à diminuer.

Divonne. — Bonne situation. Rien à signaler sur la place.

Thoiry. — Situation stationnaire. Aucun fait syndical digne d'être relaté.

Felletin. — Rien de particulier à signaler dans ce centre. J. P.

Nous n'avons pas compris la raison des frais, invoquée par les camarades de ce centre, pour ne pas se faire représenter au Congrès.

Nous ne connaissons pas encore tout à fait le montant total des frais de Congrès. En comptant très largement, on peut estimer qu'ils approcheront 2.000 francs. Si l'article des statuts en vigueur avait été maintenu, ces frais étant répartis entre 938 membres, la part de Felletin, qui compte 11 membres, aurait été d'environ 23 francs.

De la façon dont la répartition des frais a été modifiée par le Congrès, elle aurait été de la moitié, soit environ 11 fr. 50.

Un simple petit calcul de la part de ces camarades aurait suffit à les éclairer. S'il l'ont fait ce calcul, et qu'ils aient trouvé cette somme trop élevée, nous ne comprenons plus.....

E. P.

Nemours. — La situation de la place au point de vue travail, est normale.

Un point de vue syndical, un conflit s'est élevé dans la Maison Driat, au sujet d'un ouvrier qui refusait de remplir ses obligations syndicales.

Ses camarades d'atelier l'ont mis en demeure de s'acquitter, sous menace de quitter le travail mardi 23 courant.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas d'autres nouvelles et nous ignorons si le conflit a éclaté.

Le Secrétaire serait heureux de voir les camarades de la Coopérative, fréquenter avec plus d'assiduité les réunions syndicales.

— A la dernière minute, nous apprenons que le conflit mentionné plus haut a pu être évité, l'ouvrier en cause ayant acquitté ses cotisations.

Paris. — Situation très bonne à Paris. Notre assemblée du 20 octobre a ratifié toutes les décisions prises au Congrès de Gex.

G. B.

Taninges. — Bonne situation. A signaler l'entrée de quelques apprentis dans la Maison Grosleziat qui occupe *un seul* ouvrier. A l'heure où tout le monde est d'accord pour réclamer dans notre métier des méthodes d'apprentissage plus sérieuses, on ne saurait trop mettre en garde les jeunes gens sur la valeur de cet apprentissage en série.

A la première crise, combien en restera-t-il au métier ?

BELGIQUE

Aux dernières nouvelles reçues, aucune solution n'est encore intervenue dans le conflit des faiseurs de gros. (Se reporter au procès-verbal de la réunion du Bureau International).

Les ouvriers espèrent cependant une solution satisfaisante.

La situation demeure bonne sur la place et le travail est toujours abondant.

HOLLANDE

Situation inchangée. On pourra se rendre compte, en consultant les statistiques, que si le nombre des chômeurs varie d'une semaine à l'autre, il demeure assez important. Et on ne peut, malheureusement, prévoir la fin d'une telle situation !

Nous avons reçu trop tard pour être insérée une lettre du camarade Paquet, Secrétaire du Syndicat de Felletin. Cette rectification paraîtra dans le prochain numéro.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les cours des valeurs de diamant ont subi ce mois-ci des fluctuations nombreuses et variées, prouvant une fois de plus leur étroite solidarité avec les mouvements des changes.

Le 28 septembre, la livre vaut 74,09 et la *De Beers* 942. Le 4 octobre, elles passent respectivement à 78,07 et 975 (ce sera les plus hauts cours du mois) pour revenir, de chute en chute, l'une à 73,76, l'autre à 915 (cours du 15 octobre). A partir de cette date, une reprise se manifeste et le 22 la livre est à 77,22 et la *De Beers* à 954.

Le lendemain cependant, alors que la livre continue son ascension et passe à 78,05, la *De Beers* revient à 943.

D'après certains journaux financiers, on est en droit d'espérer dans un avenir prochain une reprise sensible de cette valeur.

Jagersfontein subit pour les mêmes causes les mêmes fluctuations. Elle vaut 248 le 4, 224 le 15 et 233 le 22.

**

Peu de chose à dire des différents marchés. Il n'y a pas d'animation très grande, mais les affaires sont normales et portent un peu sur toutes marchandises.

La demande est surtout forte pour les modèles de fantaisie, pourvu que la couleur soit bonne et pure.

Le prix du brut est toujours très ferme.

E. P.

DANS LA POUDRE

Nous avons fait analyser pour deux maisons de St-Claude trois échantillons de poudre de bruteurs et un échantillon de poudre de tréfilerie.

Voici la proportion du diamant contenu dans chacun d'eux.

1^o Echantillon poudre de bruteurs (grosses pierres) 48 % de diamant pur ;

2^o Echantillon poudre de bruteurs, 31 % de diamant pur ;

3^o Echantillon poudre de bruteurs, 25, 5 % de diamant pur ;

4^o Poudre de tréfilerie, 29 % de diamant pur.

E. P.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 3 au 9 septembre...	10.468	145
Du 10 au 16 septembre...	10.468	115
Du 17 au 28 septembre...	10.537	130

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 17 au 23 septembre...	4.187	1.211
Du 24 au 30 septembre...	4.235	1.249
Du 1 au 7 octobre.....	4.248	1.278
Du 8 au 14 octobre.....	4.350	1.169

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

COMITÉ NATIONAL CONFÉDÉRAL des 8, 9 et 10 octobre

L'impression générale donnée par ces trois journées de travaux a été excellente.

C'est justement qu'un délégué a pu écrire dans *Le Peuple* : « Qu'un esprit nouveau réalisateur et pratique, dans une atmosphère de camaraderie s'affirme de plus en plus dans chaque Comité ».

Encore quelques efforts de compréhension du rôle et des attributions des différents rouages confédéraux pour en tirer le maximum d'ordre et de méthode, et la perfection désirable sera obtenue. Les travaux portaient sur :

1^o *Les rapports sur l'action nationale et internationale.* Cette question a fait l'objet d'un bel exposé de Jouhaux qui a paru dans *l'Atelier*, et que tous les syndiqués doivent lire s'ils veulent connaître la ligne suivie dans les heures troubles que nous traversons.

2^o Les tentatives d'entente pour le rétablissement de l'unité faites par diverses Unions Départementales ont montré combien la confusion existait encore dans beaucoup d'esprits. Pour plusieurs de ces essais les résultats n'ont été que des critiques adressées de tous côtés à leurs auteurs. Une motion votée par le C. C. N. rappelle une fois de plus « que la reconstitution de l'unité serait facilitée si la volonté des travailleurs n'était pas contrariée par les polémiques, les injures, les accusations tendancieuses dirigées contre les groupements et les militants.

3^o Pour les Assurances Sociales on a adopté le rapport très étudié présenté par la Commission confédérale et ajourné la création d'une direction à l'entrée en application de la loi. Les travaux de la Commission vont donc continuer et son rapporteur sera plus spécialement chargé de tout ce qui regarde les Assurances Sociales. Il y a donc une responsabilité d'établie.

4^o Pour la manifestation du 11 novembre, l'initiative du Bureau Confédéral a été pleinement approuvée. Mais la manifestation sera décentralisée. Manifestation générale à Paris avec participation des Unions, puis manifestations régionales dans cinq grandes villes avec la réunion des forces syndicales de la région.

5^o Pour le journal confédéral *Le Peuple* la situation nette, administrative et financière, fut exposée par les camarades Million, administrateur du *Peuple* et Baudoin au nom de la Commission des Finances. Ces deux rapports furent discutés et les critiques se firent jour. Dans l'obligation de tenir compte des situations générales présentes, le C. C. N. adopta à l'unanimité moins 4 voix et 7 absences les deux rapports présentés entraînant l'obligation morale pour les syndicats de souscrire un abonnement au *Peuple* par fraction de 150 membres et l'édition pour *Le Peuple* d'une carte postale de 1 fr. à l'occasion de la manifestation du 11 novembre.

6^o Le C. C. N. décida que la controverse sur la position de la C. G. T. au moment des élections législatives prochaines prendrait fin immédiatement.

7^o On vota une motion demandant l'amnistie pleine et entière et s'élevant contre les régimes de dictature et d'oppression.

Dans sa prochaine réunion qui aura lieu en Mars, le C. C. N. participera à une manifestation de souvenir à Fernand Pelloutier le créateur des Bourses du Travail.

Le Délégué Fédéral, TRIVERY.

AUX HORLOGERS-RHABILLEURS

Rien de ce qui touche à l'organisation du travail et des travailleurs dans notre industrie ne devant nous rester étranger, nous avons été rendre visite au collègue Vecqus, Secrétaire de la Fédération Nationale des ouvriers horlogers-rhabilleurs.

Le sympathique secrétaire fédéral nous conte les mésaventures de son organisation. Elles peuvent se résumer en trois phrases :

1^o Emiettement des forces ;

2^o Restriction des efforts :

3^o Manque de résultats et, comme conséquences directes, le découragement général et peut-être l'abandon du but poursuivi, fatalité qui pourra se produire un jour ou l'autre.

Je lui montre une lettre du secrétaire du syndicat des ouvriers horlogers de Bordeaux, donnant la même note lugubre.

Ah ! c'est tout à fait ça, s'écrie-t-il la lecture terminée, tout est fichu, rien à faire avec des camarades à mentalité pareille, c'est déplorable que l'ouvrier horloger ne comprenne pas mieux son existence.

Eh bien ! nous venons dire aux ouvriers horlogers-rhabilleurs, non, trois fois non, il n'y a pas rien à faire, il y a à faire mieux tout simplement. Il y a à fonder votre œuvre plus solidement, à lui donner l'assise nécessaire et le cadre qu'elle comporte, c'est-à-dire de celui notre Fédération d'industrie.

Cette Fédération peut et doit réunir votre effort de groupement à celui des autres ouvriers des multiples métiers qui la composent : il y en a vingt. Groupés par branche professionnelle générale, la Fédération en possède déjà trois qui sont les Diamantaires-Lapidaires, Horlogers de fabriques et les Bijoutiers-Joalliers-Orfèvres, vous pourriez, comme les branches y conserver votre liberté autres d'allures la plus complète.

Mais, allez-vous dire, quels avantages retiendront-nous, soit comme syndiqué ou comme syndicat de notre affiliation en tant que branche des Horlogers-Rhabilleurs à la Fédération de la B. O. H. et par elle à la Confédération Générale du Travail ?

Ah ! que ces trois mots font peur à beaucoup ! Cependant les avantages sont nombreux et d'ordre divers :

1^o Tout d'abord — et vous le savez bien — si l'individu, isolé ne peut guère pour sa défense économique personnelle, le syndicat isolé et la Fédération de métier minuscule, vous venez de vous en rendre compte, ne peuvent également que très peu. Vecque le dit très bien, émiettement des efforts, prix de revient de ceux-ci beaucoup trop élevé pour qu'ils puissent être poursuivis pendant un

temps assez long pour donner le résultat désiré, d'où, découragement des meilleurs, rancœurs, etc... Glissons, mais convenons qu'il faut être suffisamment nombreux et soli- dement groupés pour agir efficacement ;

2^o Notre industrie en général, votre métier surtout, ont, en effet, un inconvénient qui pèse lourd sur leur évolution économique. C'est la dissémination de leurs membres sur toute l'étendue du pays par petites fractions de 5, 10, 20, 30, 40 ouvriers (chambre et boutique). Etant donné l'inclination bien humaine (mais si coûteuse) au moindre effort, si la petite organisation, le petit groupe, ne sont pas tenus en haleine, reliés fortement à un centre animateur, eux qui vivent loin des grands centres où l'agitation économique est constante et crée tout de même une ambiance générale que tout le monde respire, il n'en est pas de même dans les petites villes, et le courant de l'indifférence a vite fait d'annihiler les efforts accomplis.

La corporation des imprimeurs-typographes vit, elle aussi, dans les conditions que je viens d'indiquer. Malgré ces difficultés, par une organisation serrée, elle a su réunir et maintenir l'union nécessaire pour la poursuite de ses désirs. Elle nous montre les résultats de la concentration et de la centralisation des efforts qui, logiquement, doit précéder la dissémination des résultats ;

3^o Une Fédération comme la nôtre, avec ses branches diverses, doit arriver à grouper les milliers d'ouvriers nécessaires à sa force. Elle peut avoir un permanent, véritable central téléphonique professionnel, recueillant les renseignements venus de toutes parts, les groupant, étudiant, comparant et les retournant aux intéressés directs.

Sous la direction et la surveillance d'un Conseil Fédéral représentant les branches diverses, il doit être l'animateur, le promoteur et le défenseur constant des intérêts généraux de l'Industrie. Il recherche chaque jour à étendre l'influence fédérale et à la défendre si elle est menacée. Par les Unions Départementales qu'il consulte tout à loisir et qui sont des agences de propagande, il a un œil dans chaque département, œil qui s'ingénie, parce que c'est son intérêt, à découvrir les non-organisés, à les grouper dans le sein de son Union et à leur apprendre le chemin de leur Fédération.

Secrétaires fédéraux et d'Unions ont en somme une besogne constante, jamais terminée, de regroupement des forces ouvrières. Avouons, avouez ouvriers-rhabilleurs, que pour la B. O. H. tant plongée dans l'indifférence par ses diverses professions où la force d'attention se dépense toute entière dans l'exécution du travail, il est temps pour elle, de songer à sa propre défense ;

4^o Vous connaissez tous la valeur de la presse corporative, son influence, son action éducative, sa facilité de pénétration, ce moyen précieux de pouvoir toucher chaque fédéré si loin soit-il, et nous n'insisterons pas sur la nécessité d'un organe corporatif ;

5^o L'adhésion à la Fédération entraîne celle à la Confédération Générale du Travail. Nous savons qu'il y a, chez beaucoup d'entre vous,

une méfiance contre la C. G. T. que d'ailleurs très peu connaisse. Vecque me l'a dit, méfiance qu'il leur serait difficile d'asseoir sur un raisonnement judicieux. Essayons d'éclairer ce point.

D'abord, dans la C. G. T., chaque organisation est libre d'y exposer ses vues particulières sur le mouvement économique et ouvrier. La C. G. T. ne comporte en dehors des cotisations statutaires, que des obligations morales toujours discutables et des organisations y sont constamment dans l'opposition. On y examine, on y discute, on y vote et la majorité décide, comme dans les Fédérations et dans les Syndicats.

Dans les congrès de la C. G. T. et de la Fédération, les syndicats votent en tant qu'unité par leurs propres délégués. Aux congrès de la C. G. T. les Fédérations et les Unions ne votent pas. C'est dire que la liberté des opinions est sauvegardée à tous les degrés.

Depuis la guerre, dans un esprit de reconstruction des forces économiques de notre pays, attitude qui lui a valu quelques critiques outrancières, la C. G. T. s'est adonnée aux questions suivantes :

La défense des 8 heures, leur mise en pratique, la défense des richesses de l'Etat (monopoles des Tabacs, téléphones, etc.), contre l'emprise des sociétés financières anonymes, la défense du droit syndical, l'organisation du placement des travailleurs et la réglementation de la main d'œuvre étrangère.

Plus particulièrement, ses études ont porté sur la création du Conseil Economique du Travail, les Assurances Sociales, le Contrôle ouvrier sur l'embauchage, le débauchage, le respect des lois de protection ouvrière, conventions syndicales, lois sociales et droits ouvriers juridiquement établis.

J'ai gardé pour la fin la question si importante dans notre Industrie de la Réglementation de l'Apprentissage, la création des Conseils de Métiers et Chambres d'Apprentissage.

Ce serait-là, paraît-il, un programme d'améliorations professionnelles ou sociales effrayant que nos collègues horlogers-rhabilleurs réprouveraient. Nous nous refusons à admettre cette affirmation. Il n'y a pas d'homme, si peu soit-il imprégné d'esprit moderne, qui ne soit très près d'admettre ou ne souscrive aux solutions préconisées par la C. G. T., pour ces diverses questions et notre industrie toute entière est intéressée à leur réalisation. Nous ne ferons pas à nos camarades cette injure à leur bon sens, à leur esprit de raisonnement. Et concluons rapidement ce trop long, mais nécessaire exposé.

Tôt ou tard, notre Fédération attirera vos groupements à elle, simplement par la loi d'attraction. Indiscutablement, notre Fédération, qui se relie d'autre part aux organisations étrangères de notre industrie, offre une puissance de rayonnement et d'informations qui vous est nécessaire et que sans elle (nous le disons sans orgueil) vous n'atteindrez pas.

Ouvriers horlogers-rhabilleurs, nous voulons vous aider. Votre intérêt, comme le nôtre, nous commande l'entente pour le groupement de nos forces. C'est ce que nous vous demandons de faire en vous laissant votre liberté de groupement professionnel autonome, en tant que branche de l'horlogerie-réparations, dans le sein fédéral. Réfléchissez, méditez tout cela, puis, écrivez-nous, opposez vos arguments aux nôtres. N'ayant pas avec vous d'intérêts professionnels opposés, étant comme vous des travailleurs, soyez assurés que nous sommes prêts à les examiner avec le plus sympathique intérêt.

Le Secrétaire Fédéral.

L'activité dans les Centres

Le Secrétariat Fédéral est heureux d'avoir à enregistrer une forte reprise de l'activité syndicale dans tous les centres. Cette reprise tient en grande partie à un réveil des affaires et aussi à une compréhension meilleure chez nos corporants, de leurs véritables intérêts.

Passons-en la revue.

A Paris (centre de la scission), nous avons causé avec plusieurs camarades orfèvres ou joailliers qui nous ont promis leur concours pour notre Chronique fédérale. Les ouvriers joailliers y poursuivent une augmentation des salaires. Une grève de quelques jours chez Lavabre a monté le salaire horaire de 0 fr. 25 ce qui le porte à 8,25 avec promesse d'augmentation de 0 fr. 25 pour la fin du mois.

A Marseille, reprise partielle du travail dans ce centre qui a été le plus touché par la crise. Chez Banys on reprend peu à peu la journée. Tous nos encouragements aux vaillants militants qui ont su conserver l'organisation au milieu du désarroi de la crise. Tout appui leur reste acquis.

A Valence, reprise de l'activité syndicale par l'effort de deux ou trois camarades qui s'efforcent de réveiller les consciences. Merci de leurs bonnes lettres qui, malgré tout, nous apportent quelques espoirs.

A St-Martin-de-Valamas, même situation qu'à Valence. Augmentation du travail chez Murat. Nous visiterons ces deux centres sous peu, certains par avance d'y trouver l'organisation ouvrière reconstituée, car le besoin s'en fait durement sentir au point de vue salaire.

A Lyon, deux créations de sections nouvelles. Après les orfèvres de la table menant leur action pour la suppression des heures supplémentaires, nos camarades de l'Eglise ont constitué également leur groupement de section. Il y aura beaucoup à faire pour y faire adhérer les ouvriers des maisons de l'article Eglise, mais notre effort pourvoira aux nécessités et l'espoir d'aboutir reste entier.

Dans la joaillerie, la nouvelle section va bon train et a accompli déjà quelques bonnes reconnaissances des positions patronales où l'on est assez inquiet de sa création.

A Besançon, d'où nous rentrons, l'activité est chose ordinaire et constante. Le permanent y actionne tout un ensemble de spécialités diverses. Les tractations avec le patronat sont fréquentes, sinon quotidiennes et l'organisation du travail, pour l'intérêt général du centre et de l'industrie, y trouve largement son compte.

Toutes nos félicitations à ces camarades dont nous attendons encore mieux d'après les conversations échangées.

Pour Annecy, dont les réclames s'étendent jusqu'à Paris, nous ne perdons pas patience ni espoir d'y créer sous peu une organisation. Nous avons noué quelques relations en dehors de nos corporants et par elles nous espérons arriver à toucher les camarades de ce centre qui devient important pour la fabrication de la bijouterie.

D'autre part, nous continuons nos relations avec la Fédération Nationale des Horlogers Rhabilleurs et avons déjà reçu l'adhésion de divers centres à nos propositions de fusion.

Merci à nos correspondants.

Le Secrétaire Fédéral.

ÉTAT DU TRAVAIL

(Septembre et Octobre 1923)

Bon, en général, dans toutes les branches. Dans la joaillerie parisienne se continue une bonne activité après une saison d'été que l'on n'avait vu aussi remplie depuis longtemps.

Dans la boîte or, platine et argent, grosse activité et demande d'ouvriers. Hauts salaires 7, 8 et 9 francs. Les apprentis ne terminent pas leur apprentissage et trouvent embauchage après 18 mois à 4 et 5 fr. de l'heure. Dans la bijouterie or et fantaisie, reprise depuis la quinzaine. L'orfèvrerie table travaille à plein bras, le marché américain absorbant la production parisienne et lyonnaise, mais une différence encore trop grande existe entre les salaires des deux centres, différence variant de 1 à 2 fr. de l'heure.

La chaîne à Lyon a repris son train-train et demande des ouvrières et surtout des apprenantes. Les ouvrières à domicile, ignorant les prix d'atelier, restent les plus exploitées, mais à elles seules en incombe la faute. Nous avons vu du forçat de 3 ^{mm} payé 3 fr. le mètre et des bracelets 9 maillons 2 fr. Leur salaire quotidien est de 8 à 12 fr. et le plus souvent de 9 à 10 fr. pour 10 heures (au minimum) de travail.

Dans l'orfèvrerie d'église, courant normal avec légère tendance à une élévation du taux des prix de journée, par suite de l'élévation constante du coût de la vie.

DÉTAIL GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîte ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants
Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat

Reparations de Balances pour Diamantaires

Nombreuses Médailles et Diplômes

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, ST-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude